

Recrutement par la voie contractuelle ouvert aux Bénéficiaires de l’Obligation d’Emploi (BOE)
Session 2022

ADJOINT-E EN GESTION ADMINISTRATIVE | J5X41

Dossier de candidature
(Décret 95-979 du 25 août 1995 modifié)

Conditions pour concourir

- Être bénéficiaire de l’obligation d’emploi ([consultez la liste des bénéficiaires sur le site du Ministère](#));
- Ne pas être fonctionnaire ;
- Remplir les conditions d’aptitude physique exigées par l’exercice de la fonction. La compatibilité du handicap avec les fonctions postulées et l’aptitude physique aux fonctions seront vérifiées par un médecin agréé compétent en matière de handicap ;
- Remplir les conditions générales de la Fonction Publique :
 - Posséder la nationalité française ou celle d’un Etat membre de l’Union européenne ou d’un autre Etat partie à l’accord sur l’Espace économique européen (*Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède*) ;
 - Jouir de ses droits civiques ;
 - N’avoir aucune mention portée au bulletin n°2 du casier judiciaire qui soit incompatible avec l’exercice des fonctions ;
- Remplir les mêmes conditions de diplômes ou d’équivalence que celles exigées pour les concours externes (*Attention : la dispense de diplôme pour les mères et pères de trois enfants et pour les sportifs de haut niveau ne peut pas être prise en compte pour le recrutement par la voie contractuelle*).

CATEGORIE C	
Corps	Adjoint Technique (ATRF)
Conditions de diplômes	Diplôme niveau V (CAP, BEP) ou Équivalence au titre de la qualification professionnelle par la CNE

Présentation du dossier

Vous veillerez à bien renseigner l'en-tête de chaque formulaire avec votre nom, votre prénom.

CONSIGNES DE REMPLISSAGE ET D'ENVOI :

- Le dossier de candidature NE DOIT ÊTRE ni relié – ni agrafé – ni modifié – ni imprimé en recto-verso.
- Chaque inscription doit faire l'objet d'un envoi spécifique. Une enveloppe ne doit contenir qu'un seul dossier d'inscription.
- Joindre impérativement et uniquement les justificatifs demandés dans le dossier.
- Tout dossier incomplet sera rejeté.
- Le dossier complet, dûment rempli et signé, doit être retourné dans les délais prescrits, cachet de la poste faisant foi. Tout dossier envoyé hors-délai sera rejeté.

Formulaires

- Identification du candidat
- Informations nécessaires à la demande d'extrait B2 de votre casier judiciaire
- Déclaration sur l'honneur, nationalité et service national
- Certificat médical relatif aux aménagements d'épreuves
- Titres, diplômes et formations suivies

Pièces à joindre impérativement (dans l'ordre du dossier)

- Copie de votre Carte Nationale d'Identité ou Passeport
- Justificatifs de Service Militaire ou de Journée d'Appel de Préparation à la Défense
- Copie des titres ou diplômes obtenus
- Demande d'équivalence au besoin
- Justificatifs de formation
- Le justificatif du statut de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
- Curriculum vitae détaillé indiquant la formation initiale et éventuellement continue suivie par le candidat et le parcours professionnel antérieur
- Lettre de motivation

Envoi du dossier de candidature

CE DOSSIER DOIT ETRE RETOURNÉ COMPLET PAR VOIE POSTALE A L'ADRESSE SUIVANTE :

<p style="text-align: center;">CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ</p> <p style="text-align: center;">Direction des Ressources Humaines Service Recrutement & Concours Recrutements BOE 33 Boulevard du Port 95 011 Cergy-Pontoise Cedex</p>
--

Au plus tard le Jeudi 28 Avril 2022

Le cachet de la poste faisant foi – l'envoi en recommandé simple est vivement conseillé
Passé ce délai, toute candidature sera rejetée
Les dossiers incomplets seront refusés

Etat civil

Nom d'usage :
Nom de famille (nom de naissance) :
Prénoms :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Nationalité :

- Française
- En cours d'acquisition
- Ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou faisant partie à l'accord sur l'Espace économique européen
- Autre

Demande d'extract B2 de votre casier judiciaire

Il vous appartient de compléter en CARACTERES MAJUSCULES avec soin et précision les informations complémentaires suivantes :

Indiquez votre pays de naissance :

Nom de votre père :

Prénom de votre père :

Nom de jeune fille de votre mère :

Prénom de votre mère :

Obligations militaires Service national, JAPD*, JDC** (joindre le justificatif)

- Accompli du au
- Exempté

* *Journée d'Appel de Préparation à la Défense*

** *Journée défense et Citoyenneté*

Pour les hommes nés après le 31 décembre 1978,

Pour les femmes nées après le 31 décembre 1982.

Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné(e).....(NOM et PRÉNOM)
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans ce dossier, et sollicite mon inscription sur la liste des candidats admis à prendre part au recrutement externe par la voie contractuelle ouvert aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) pour l'accès au grade et à l'emploi type cochés.

Je déclare, en outre, avoir été prévenu(e) que toute déclaration inexacte de ma part entraînerait l'annulation de mon succès éventuel au recrutement.

Je m'engage à fournir au service compétent, dès qu'il m'en fera la demande, les pièces justificatives nécessaires à la constitution définitive de mon dossier.

A, le

Signature du candidat précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Certificat médical relatif aux aménagements des épreuves

Joindre le cas échéant une copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) délivrée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) si ce document est en votre possession.

ou

Joindre le cas échéant une copie de l'attestation de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) cité aux alinéas 2°,3°,4°,9° 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du Code du travail si ce document est en votre possession.

Le certificat médical ne peut être complété que par un médecin agréé.

La liste des médecins agréés est consultable auprès des agences régionales de santé, des préfectures et des universités.

Les aménagements des épreuves des concours de recrutement doivent permettre aux personnes atteintes d'un handicap, répondant à la définition posée par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, de concourir dans les mêmes conditions que les autres candidats, sans leur donner un avantage de nature à rompre la règle d'égalité entre les candidats en application des dispositions de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.

En conséquence :

- Les aménagements ne sont pas accordés automatiquement aux personnes qui en font la demande, mais sont fonction de la nature du handicap dont elles souffrent. Les aménagements des épreuves des concours de recrutement doivent permettre aux personnes dont les moyens physiques sont diminués de concourir dans les mêmes conditions que les autres candidats, sans leur donner un avantage supplémentaire, afin de ne pas rompre la règle d'égalité entre l'ensemble des candidats ;
- Les aménagements accordés aux différentes épreuves devant respecter le principe d'égalité, ces derniers

ne peuvent avoir pour effet de modifier la finalité, la forme et le contenu des épreuves.

- Attention : Les aménagements accordés ne doivent pas avoir pour objet d'empêcher l'évaluation des aptitudes professionnelles attendues dans le cadre des épreuves du concours considéré (exemples : niveau de pratique physique exigée, maîtrise de la langue, correction syntaxique ...).

Les aménagements les plus couramment accordés sont les suivants (cette liste n'est pas limitative mais les aménagements demandés doivent être réalisables par les services organisateurs des épreuves) :

- Sujets (en braille, agrandis) ;
- Assistance (secrétaire et/ou lecteur, moyens de transcription des données à préciser tels qu'un ordinateur ou un logiciel spécifique, traducteur en langues des signes...) ;
- Locaux (accessibilité spécifique, composition dans une salle séparée, table compatible avec un fauteuil roulant...) ;
- Gestion du temps (temps supplémentaire jusqu'au 1/3 temps...).

Ce certificat médical ne peut être complété que par un médecin agréé.

Je, soussigné(e), Docteur Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., médecin agréé par l'administration, certifie que le handicap de M. / Mme (NOM, prénom)

..... demeurant

justifie l'attribution d'aménagement(s) lors des épreuves du recrutement sans concours

.....

Les aménagements logistiques à prévoir pour le service organisateur des épreuves :

Epreuve d'admission

Type d'aménagement	Aménagement(s) demandé(s)
Assistance	Secrétaire et/ou lecteur Moyens de transcriptions des données (ordinateur, logiciel spécifique, traducteur en langues des signes...) Préciser : Autre :
Locaux	Accessibilité spécifique : Table compatible avec un fauteuil roulant Autre :

Fait à : Le :

Signature et cachet du médecin agréé :

Titres et diplômes

Le candidat est invité à vérifier qu'il remplit la condition de titre ou de diplôme pour ce recrutement (conformément aux dispositions du décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur).

De plus, il doit s'assurer que son diplôme ou son titre est bien inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (<http://www.rncp.cncp.gouv.fr>)

Dans le cas où ces conditions cumulatives ne seraient pas remplies, le candidat doit d'effectuer une demande d'équivalence (voir le document d'équivalence en bas du dossier à joindre).

Demande d'équivalence :

- oui
 non

Les candidats ayant déjà obtenu **décision favorable** lors d'une session précédente portant sur l'équivalence à un diplôme d'un niveau au moins égal à celui exigé pour ce concours. Joindre au dossier une copie de la décision favorable de la commission d'équivalence.

(Joindre les justificatifs)

Intitulés des titres et/ou diplômes	Dates d'obtention

Formation professionnelle, continue, perfectionnement

(joindre les justificatifs)

Périodes		Lieux	Organisme de formation	Intitulé des stages
du	au			

DEMANDE D'EQUIVALENCE (facultatif)



Tout candidat admis au concours ayant fait une demande d'équivalence ne pourra être nommé sans une décision favorable préalable de la commission d'équivalence.
La circonstance que le jury l'a inscrit sur la liste principale ou complémentaire du concours est sans incidence sur la décision rendue par la commission qui statue sur la seule capacité juridique à concourir du candidat.



Une demande formulée de manière incomplète ou non accompagnée des documents justificatifs ne pourra pas être présentée devant la commission nationale d'équivalence.

CONDITIONS GENERALES

Le dossier de demande d'équivalence, constitué par le candidat, doit être retourné complet en deux exemplaires au centre organisateur.

Doivent effectuer une demande d'équivalence, les candidats qui ne remplissent pas la condition de diplôme (voir formulaire « Diplômes »).

Sont exemptés de la condition de diplôme et n'ont donc pas à effectuer de demande d'équivalence :

- ✓ Les pères et les mères élevant ou ayant élevé au moins trois enfants (un lien de filiation direct n'est pas exigé),
- ✓ Les sportifs de haut niveau,
- ✓ Les candidats ayant déjà obtenu une décision d'équivalence favorable lors d'une session précédente portant sur l'équivalence à un diplôme d'un niveau au moins égal à celui exigé pour ce concours.

Seules les demandes d'équivalences des candidats admissibles sont étudiées par la commission nationale d'équivalence.

En cas de décision initiale défavorable, le candidat ayant formé un recours est admis à concourir à l'ensemble des épreuves. **Ainsi, tout candidat ayant fait une demande d'équivalence est autorisé à concourir à titre conservatoire.**

DEMANDE D'EQUIVALENCE

AU TITRE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Situation 1 Le candidat ne détient pas de diplôme

Situation 2 Le candidat détient un diplôme de niveau inférieur à celui requis

Situation 3 Le candidat n'a pas de diplôme référencé au répertoire des certifications professionnelles

Si dans un de ces trois cas le candidat dispose d'une expérience professionnelle (dans le secteur public et/ou privé) dans des fonctions comparables par leur nature et leur niveau à celles dévolues aux membres du corps auquel le concours donne accès, il est nécessaire de faire une demande d'équivalence au titre de la qualification professionnelle.

DEMANDE D'ÉQUIVALENCE AU TITRE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Nom de famille : Nom d'usage :
 Prénom : Concours n° :
 Corps : BAP : Emploi-type :

✓ Pour le secteur privé, joindre les photocopies des certificats de travail et des contrats de travail.



✓ Pour le secteur public, joindre les contrats, l'arrêté de nomination dans le corps actuel et un rapport du (ou des) supérieur(s) hiérarchique(s) précisant la nature, la durée et la catégorie d'emploi des fonctions exercées (A, B ou C).

Les périodes de travail non justifiées ne seront pas prises en compte par la commission d'équivalence.

Joindre une copie de votre diplôme le plus élevé si vous possédez un diplôme.

Employeur (du plus récent au plus ancien)	Fonctions	Lieu	Période

Si vous possédez un diplôme, indiquez lequel (joindre une photocopie du diplôme le plus élevé uniquement):

.....

Décision de la commission d'équivalence : Favorable Rejet

Motivation de la décision en cas de rejet :

Date : Le Président de la commission :